AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

1er SENAT.

VOL. VII. MANITOBA. No. 34.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 24 JANVIER, 1878.

Avis.

M. Lamoureux a l'honneur d'informer au public qu'il a constamment du Bois de chauffage à vendre, tel que chêne, orme, frêne et tremble, aussi il achetera tout le bois qu'on voudra bien lui amener au plus haut prix.

A. LAMOUREUX.

St. Boniface, 20 Déc., 1877.

Sainte Anne des Chênes.

IMPOUNDED.

One Ox red of striped colour, 3 years old more or less, left ear split, one white spot near the left horn.

The owner is requested to prove property and pay the costs.

FRANCIS NOLIN,
Pound keeper.

Ste. Anne, 11 Déc., 1877.

MIS A L'ENCLOS.

Un Bœuf barré rouge, âgé de trois ans plus ou moins, ayant l'oreille gauche fendue et une tache blanche sur le front près de la corne gauche.

Le propriétaire est prié de prouver propriété et payer les frais.

FRANCIS NOLIN,
Gardien d'Enclos.

Ste. Anne, 11 Déc., 1877.

Succession Antoine Gingras.

AVIS est par le présent donné que Sa Grâce l'Archevêque de St. Boniface a été dûment nommé Exécuteur Testamentaire à la succession de feu Antoine Gingras, et que toutes les dettes dues à la succession doivent être réglées avec le Soussigné, à qui doivent aussi être présentées toutes les réclamations contre la dite succession.

J. DUBUC,
Procureur de l'Exécuteur

St. Boniface, 5 Novembre, 1877. j4-3



LE "METIS."

Jeudi, 31 Janvier, 1878.

La Legislature.

Le budget de la Province a été voté dans la nuit d'hier soir a ce matin, et la séance s'est terminée sur les trois heures.

L'Hon. M. Davis a proposé hier vers quatre heures de l'après-midi la formation de la Chambre en Comité des subsides, et a accompagné sa proposition d'un exposé très-complet de la condition financière du pays. Nous nous bornerons à dire pour aujourd'hui que l'année s'ouvre avec un léger excédent de sept à huit mille piastres du revenus sur les dépenses. En d'autre termes, le gouvernement a réussi non seulement à équilibrer le budget, mais encore a épargné environ un dixième du revenu. En 1874, au moment de la dissolution de la première administration, la Province avait accumulé en quatre ans une dette de plus de $150,000.

Le discours de M. Davis a duré une heure, et a été très-admiré.

Le débat, ajourné à six heures, s'est reouvert à sept heures et demie et a duré jusqu'à deux heures du matin. MM. Cornish, Sutherland, McKenzie et Martin ont épuisé, contre les ministres, toute leurs verve et leur venin durant cette séance mémorable ; la réplique des ministres et des amis du gouvernement a été foudroyante, et maintes fois a été applaudie de la Chambre.

Le vote, sur la motion de non-confiance de M. Martin, a donné 15 voix au Ministère et 5 à l'opposition.

Le budget a ensuite été voté presque d'emblée.

Le crédit affecté aux écoles est de $10,000 ; celui des hôpitaux est de $2,500, dont mille pour St. Boniface ; celui de l'Université de $2,50 ; celui du service des chemins de $10,000 ; et celui de l'administration de la justice $15,000 ; ce sont là les principaux. On remarquera avec plaisir l'augmentation des premiers.

Il est probable que la Prorogation de la Législature se fera demain ou samedi.

PAS D'ELECTION.

Comme nous l'annoncions la semaine dernière, Mr. Bannatyne avait envoyé sa résignation de Député de Provencher aux Communes. Mais il parait que depuis il a changé d'opinion et est décidé à garder son mandat. Alons pas d'élection.

En apprenant la résignation de Mr. Bannatyne, un grand nombre d'électeurs qu'auraient à cœur les intérêts du Comté, et désiraient voir l'importante question des terres réglée au plutôt dans le sens le plus juste et le plus favorable, ont cru que l'Hon. M. Dubuc était plus qu'aucun autre en état d'aller plaider leur cause à Ottawa, et sont venus le prier de se porter candidat. M. Dubuc a accédé à leur demande. Allons ils se sont mis à l'œuvra et avaient déjà suffisamment constaté l'opinion publique pour être sûrs d'élire Mr. Dubuc par une grande majorité, dans le cas ou l'élection aurait eu lieu.

Mr. Dubuc offre ses remerciement à ceux qui ont bien voulu faire des démarches en sa faveur, et désire exprimer combien il est sensible a ce mouvement spontanné des électeurs du comté.

Une bonne nouvelle à la colonne des annonces!

Le gouvernement demande 165,060 traverses de chemin de fer sur l'embranchement de Pembina à St. Boniface.

A cause de la presse d'ouvrage durant la session le *Métis* n'a pu paraitre jeudi dernier. Nos lecteurs n'y perdront pas, car nous ferons pendant quelques semaines des numéros qui contiendront un tiers de plus de matières à lire.

Nous continuerons aussi sans retard le compte rendu dernier des travaux de la Législature commencé sur notre dernière feuille.

Il est donc permis d'espérer de plus en plus de voir à l'automne prochain le chemin de fer en opération sur cette ligne importante.

D'un autre côté, on nous apprend que l'Hon. D. A. Smith s'occupe en ce moment à Montréal de la formation d'une compagnie de riches capitalistes qui construira cet été un ponton de bateaux entre St. Boniface et Winnipeg et y amènera les chars par l'avenue Provencher. Si cette nouvelle se confirme, l'année sera bonne pour St. Boniface.

M. C. Nolin, député de Ste. Anne a soulevé en chambre une question qui intéresse nombre de colons. Il s'agit du remboursement des avances faites par les autorités fédérales sous forme de grain de semence. On sait que le cabinet d'Ottawa, a dû acheter ce grain, le blé surtout, à un prix élevé, beaucoup plus, en effet, que le prix courant actuel. Or, M. C. Nolin prétend que le gouvernement d'Ottawa, n'ayant jamais songé a spéculer, devrait accepter aujourd'hui, *minot par minot :* C'est-à-dire qu'il ne devrait pas exiger le paiement de la différence entre le prix payé par le ministère fédéral, et le prix actuellement offert pour le blé en ce pays. Le député de Ste. Anne a fait d'excellentes considérations sur ce point, et demande la formation d'un comité chargé de s'adresser à qui de droit pour régler la question dans un sens favorable aux intéressés.

NOUVELLES LOCALES.

— Le froid augmente légèrement.

— Il n'y a pas encore apparence de neige.

— Une toute petite quantité de neige est tombée mardi soir.

— L'Hon. M Girard doit partir samedi pour Ottawa.

— Une robe de buffle a été volé, dans la Cour de William Driver dimanche soir.

— Il doit y avoir une course au trot sur la glace de la Rivière Rouge samedi prochan.

— Une montre et une chaine d'or ont été raflées lundi soir et gagné par M. J. H. Bell.

— Il y a eu une soirée costumée au rond à patiner Winnipeg, vendredi dernier.

— *The Alberton Star*, nouveau journal publié au Fort Francis vient de paraître.

— Un nommé Thos. Quinliven a été tué par une explosion sur la section 15 le 25 courant.

— Gaspard de la Ronde, qui était malade à l'Hôpital de St. Boniface depuis plus de sept mois, est mort lundi dernier.

—L'échevin Hespeler qui avait envoyé sa résignation a consenti à la retirer et a prendre son siége au Conseil de Ville.

— Le nommé Connolly convaincu du vol d'un certain nombre d'objets à été condamné à cinq ans de pénitencier.

— M. A J. Belch a été nommé assistant-agent des Terres de la Puissance pour Manitoba et le Nord Ouest.

— Mr. C. Prud'homme, ci-devant de la maison Bertrand et Prud'homme, a loué l'Hotel du Canada de Mr. Monchamp et en a pris possession ce matin.

— Un épicier de Winnipeg a fait l'autre jour une vente de $20,000 consistant en provisions pour être transportés sur les travaux du chemin de fer.

— Les conseillers suivant ont été élus aux élections municipales de Springfield et Sunnyside : John Scott, Neil Hendersen, Wm. Mathesan, Robert Gunn, et D. F. Knight.

— Le privilège de percevoir les droits du marché de Winnipeg pendant l'année 1878 a été vendu à l'encan et adjugé à M. James Henderson pour $1350.

— Le *Free Press* dit qu'à un partie qu'à eu lieu à la Pointe Douglass l'autre jour il y a eu dance, naissance, baptême, bataille et décès, tout dans la même séance.

—L'Assemblée annuelle dans chaque arrondissement d'écoles de la province aura lieu lundi prochain C'est du devoir le plus impérieux pour tout contribuable d'y assister.

—Une lettre d'Edmonton annonce que deux sauvages emprisonnés depuis l'été dernier sur accusation de meurtre sont morts avant leur procès.

—Nos lecteurs remarqueront que la date du present numéro sur la première page diffère de celle de la deuxième page ; cela est dû au fait que le premier côté a été imprimé la semaine dernière.

— M. Gilbert McMicken, Député Receveur Général en cette Province, vient d'être mis à la retraite après trente et un ans dans le service civil du Canada. Son remplaçant n'est pas encore connu.

— Les lisses sont posées sur le tronc principal du Pacifique Canadien jusqu'à environ quinze milles de Selkirk. Nous pouvons maintenant embarquer à St. Boniface et faire 40 milles en chemins de fer.

— Wesley Lipsett a été jeté hors de sa voiture dimanche matin près du marché de Winnipeg, par son cheval qui avait pris le mors aux dents, et a reçu des blessures assez graves.

— Le concert sacré qui devait avoir lieu à la Cathedrale de St. Boniface au commencement de décembre et qui avait été remis à cause de la mort de Madame Cauchon a eu lieu lundi soir.

— Le Capt Scott a résigné comme commissaire des écoles protestantes de Winnipeg, par suite des difficultés et de l'opposition qu'il on trées dans la nomination d'un nouveau principal à la place de M. Cameron.

— Nous apprenons avec regret que M. C. Houde qui était ici l'été dernier, et père de M. Hercule Houde, propriétaire de l'Hôtel Selkirk, Winnipeg, est décédé a Little Falls, Minn., le 4 courant des suite des blessures reçues en tombant de voiture le jour précédant.

—M Nixon, agent pourvoyeur du gouvernement fédéral demande des soumissions pour 165,000 traverses de chemin de fer (*ties*) devant être livrées d'ici au 30 juin sur l'embranchement de Pembina entre St. Boniface et Pembina.

— Le corps de Tom. Watters ingénieur du Pacifique Canadien, en service sur la section 15, qui s'est noyé en décembre dernier a reçu la sépulture catholique a St. Boniface, samedi dernier. Les porteurs du poêle etaient MM. Spencer, Goun Jarvis, Lindsay, Howard, et Jacob Smith.

— Voici un état des lettres, journaux et paquets déposés au Bureau de Poste de Winnipeg, durant la semaine finissant le 19 janvier courant : Lettres, 5,298, journaux (sans comprendre ceux envoyés des bureaux de publication) 586, paquets 292, estempilles, $198.73.

— Il y a eu des courses au trot mercredi sur la Rivière Rouge : cinq chevaux avaient été entrés appartenant respectueusement à MM. George Brown, C V. Alloway, Firmin Hamelin, John Nevins, et Alexandre Kittson. La jument de M. Alexandre Kittson, *Manitoba Girl* est arrivée la première dans les rois courses.

— Trois chinois ont été amenés devant la Cour de Police hier. Il parait que Charley Yain, qui tient la buanderie sur la Rue du Bureau de Poste... ses compatriotes, ayant refusé de livrer la caisse à ses compatriotes qui insistaient pour partager l'argent, fut assailli par eux durant la nuit de lundi, et que les agresseurs l'ont forcé, le pistolet sur la gorge de leur livrer l'argent qu'il possédait Yain dut céder. Mais il se rendit aussitôt à la Cour de Police, fit sa plainte, et ler trois fils du Céleste Empire furent arrêtés et incarcérés. La cause est venue hier matin devant Son Honneur le Juge Betournay qui a accordé un ajournement pour permettre d'avoir un interpréte du nom de Cook, qui demeure à St. James.

VARIETES.

—Pourquoi les coqs ont-ils des ailes, et les poules des œufs.

—Parce que les coqs ont besoin d'elles, et les poules ont besoin d'eux.

⁂

Un avocat bien connu au palais pour les sévices et injures graves qu'il prodigue à la langue française M. X...... disait l'autre jour : "On me reproche de ne pas savoir le français. Eh ! mon Dieu ! Démosthène et Cicéron ne le savaient pas plus que moi !"

—C'est vrai, répliqua un de ses confrères, mais du moins savaient-ils ne pas entreprendre de le parler.

⁂

UN VIEUX DE LA VIEILLE.—Le doyen des typographes français se nomme M. Théodiste Lefebvre, et est âgé de quatre-vingts ans. Auteur du *Manuel du compositeur*, M. Théodiste Lefebvre pratique la typographie depuis soixante-huit ans.

Malgré son âge, sa vue lui permet encore de corriger sans fatigue les épreuves les plus variées. A la librairie Firmin Didot, il est particulièrement chargé de la direction des travaux typographiques, qui y sont exécutés tant à Paris qu'à l'imprimerie du Mesnil, dirigée par M. Charles Lefebvre, fils de cet homme distingué.

M. Théodiste Lefebvre est depuis longtemps membre de la Legion d'honneur.

⁂

PONT GIGANTESQUE.—On a annoncé, il y a une quinzaine de jours, l'achèvement du pont gigantesque qui traverse l'embouchure du fleuve de Fife, en Écosse.

L'inauguration de cet immense viaduc à eu lieu la semaine dernière en présence du prince Léopold Angleterre et d'une foule évaluée à près de 30,000 spectateurs. Un train du Northern railway, chargé d'invités, a franchi le détroit de Tay Port à Broughton Ferry. Il est intéressant de rappeler que le Tay Bridge, dont la structure est en fer, se compose de quatre vingt cinq arches, celle du centre, ayant une élévation de 26 mètres au dessus de l'étiage, de sorte que les plus gros navires peuvent passer toutes voiles déployées. Sa longueur atteint 3,200.

Ce magnifique travail, plus grandiose encore que le fameux Manai ou Britannia Bridge," entre l'île d'Anglesez et la presqu'île de Carnavon, laisse bien loin derrière lui, sous le rapport de l'étendue, toutes les constructions de ce genre qui existent dans le monde entier. C'est ainsi que le pont de Montréal, sur le Saint Laurent, au Canada, qui passait pour le plus long de tous, n'a que 2,050 mètres de longueur ; le pont de Rapperschwyl, en Suisse, bâti sur pilotis, à l'extrémité du lac de Zurich, ne compte que 1,600 mètres, et celui de Cubsac, en France, 1,545 mètres de long.

DECES.

A St. Norbert, hier soir à 10 heures, Joseph, âge de quatre ans, sept mois et vingt-six jours, enfant de Joseph Turenne, Ecr., Greffier de la Cour de Comte de Provencher

L'enterrement aura lieu demain à deux heures à St. Norbert.

ESTIMATIONS

DE LA

PROVINCE DE MANITOBA,

Pour l'année fiscale commençant le 1er de Janvier et expirant le 31 Décembre, A. D, 1878.

—— (o) ——

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE.

24 Membres à $300 00	$7,200 00
Frais de route	150 00
L'Orateur	800 00
Le Greffier	700 00
Le Sergent d'Armes	100 00
Le Messager	50 00
Les Employés, Messagers, etc., etc., durant la session	1,500 00
	$10,500 00

2. GOUVERNEMENT CIVIL—

DÉPARTEMENT DE LA TRÉSORERIE.

L'Hon. Trésorier Provincial	$2,000 00
Le Député	1,200 00
L'Auditeur	500 00
	$3,700 00

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL.

L'Hon. Secrétaire Provincial	$2,000 00
Le Député	1,000 00
Pour préparer les Bills	500 00
	$3,700 00

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

L'Hon. Ministre des Travaux Publics	$2,000 00

DÉPARTEMENT DE L'IMMIGRATION ET DE L'AGRICULTURE.

L'Hon. Ministre de l'Agriculture	$500 00
Organisation du Bureau d'Agriculture et de Statistiques	1,000 00

CONSEIL EXÉCUTIF.

Le Président du Conseil Exécutif	$ 500 00
Le Greffier du Conseil Exécutif et le Secrétaire Privé du Lieut.-Gouverneur	1,200 00
Le Messager	700 00
Le Gardien	350 00
4 Régistrateurs à $500	2,000 00
2 Magistrats de Police à $250	500 00
L'Imprimeur de la Reine	500 00
Papeterie pour le Parlement et les Bureaux du Gouvernement	2,000 00

BUREAU DU GOUVERNEUR ET HÔTEL DU GOUVERNEMENT.

Messagers, éclairage, combustible, eau, réparations, etc	4,000 00

ÉDIFICES DU GOUVERNEMENT.

Eclairages, combustible, eau, réparations etc., etc	4,000 00
Administration de la Justice	15,000 00
Education	10,000 00
Impressions	9,000 00
Prison Provinciale	4,000 00

ŒUVRE DE CHARITÉ.

Hôpital de Winnipeg	$1 500 00	
" St. Boniface	1,000 00	$2500 00
Service des chemins		10,000 00
Immigration et Agriculture		2,000 00
Divers		7,000 00
Elections—Honoraires des officiers-rapporteurs, etc., etc		1,000 00
Université de Manitoba	250 00	
Réclamations relatives à la Quarantaine établie à Netley Creek pour la petite vérole	6,000 00	
		$7,570 00
		$104,400 00

8



Legislature Provinciale.

AVIS.

Substance des règles et règlements relatifs aux avis qui doivent être donnes au sujet des Bills Privés.

Les personnes qui ont l'intention de s'adresser à la Législature de Manitoba pour demander la passation de Bills Privés impliquant un privilège ou profit exclusif, soit privé ou collectif, ou l'amendement d'un Acte anterieur de même nature, soit notifiées qu'en vertu des règlements de l'Assemblée Législative publiés au complet dans la *Gazette de Manitoba*, elles sont tenues d'en donner un avis de quatre semaines dans la dite *Gazette de Manitoba* et dans deux autres papiers-nouvelles publiés en langue anglaise, et dans un publié en langue française, et de transmettre au greffier de la chambre, copies des papiers-nouvelles contenant les première et dernière insertions de tel avis.

Toute personne demandant la passation d'un Bill Privé est tenue de disposer entre les mains du greffier de la Chambre, dans le cours de la semaine qui suivra la publication de tel avis dans la *Gazette de Manitoba*, copie du dit Bill, avec une somme suffisante pour en payer l'impression et la traduction, à part des frais d'impressions de l'Acte dans les Statuts.

Nulle demande de Bills Privés ne sera reçue par la Chambre après les premiers cinq jours de la session.

THOMAS SPENCE,
Greffier de l'Assemblée Législative.

1er Novembre, 1877.

BŒUF MIS EN FOURRIERE,

A L'ENCLOS DE ST. CHRLES.

DESCRIPTION: Un bœuf couleur brune blanche, ayant une tache dans le front et portant les lettres W. D. sur la pointe de la corne gauche, et âge d'environ quatre ans, a été mis en fourrière le 28 de novembre.

JAMES GREEN,
Gardien d'Enclos à St. Charles,

St. Charles, 29 Novembre, 1877.

IMPOUNDED.

At St. Charles Pound an ox, brown colour, a white spot on the forehead, having the letters W. D. on the point of the left horn, and about four years old, was brought on the 28 november.

JAMES GREEN,
Pound Keeper, St. Charles.

St. Charles, 29th november, 1877.

Dissolution de Société.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que la Société ci-devant existant entre les soussignés comme marchands de nouveautés dans la ville de Winnipeg a été dissoute ce jour de consentement mutuel. Tous les comptes dûs à la Société seront payés par A. H. Bertrand, et tous les comptes dûs à la Société devront être payés à A. H. Bertrand.

A. H. BERTRAND,
C. PRUD'HOMME.

Winnipeg, 11 Janvier, 1878.

AU PUBLIC.

Les affaires ci-dessus seront continuées par le Soussigné qui sollicite la continuation du patronage qui a été accordé à la Société, et qui invite ses clients et le public en général à venir visiter son Magasin fourni de marchandises assorties et de premier choix et qu'il est prêt à vendre aux conditions les plus avantageuses possibles.

A. H. BERTRAND.

BŒUF MIS EN FOURRIERE

A L'ENCLOS DE ST. NORBERT.

Un bœuf rouge; âgé d'environ 4 ou 5 ans; queue courte; marque sur une corne.

Le propriétaire est prié de venir le réclamer, et payer les frais.

AUSSI. Une vache blanche avec des taches brunes, l'oreille droite coupée, elle peut être âgée d'environ quatre ans.

MOISE GOULET,
Gardien d'Enclos.

IMPOUNDED.

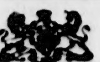
At the Pound of St. Norbert, a red Ox; about 4 or 5 years old; short tail; one mark on one horn.

The owner is requested to prove pooperty and pay the costs.

ALSO: One white Cow, with brown spots, the right ear cut, and she has about four years old.

MOISE GOULET,
Pound Keeper.

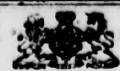
St. Norbert, 9 Janvier, 1878.



La division des comptes de la Picotte étant complétée, toute personne ayant des réclamations à faire valoir sur la part attribuée au gouvernement provincial peuvent retirer leur comptes en s'adressant au Trésorier-Provincial.

ALEX. BEGG,
Auditeur.

Winnipeg, 19 Dec., 1877.



BUREAUX DU GOUVERNEMENT,
Winnipeg, 18 Janvier, 1878.

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de faire les nominations suivantes :

Pour être Juges de Paix pour le Comté de Marquette Ouest : Alexander Mooney, de l'établissement de Wellington, Ecuyer ;

Pour le Comté de Selkirk : Charles Genton, de la paroisse de St. Boniface, Ecuyer ;

Pour être gardien d'enclos pour la Division Electorale de St. Charles ; Philibert Laderoute, de St. Boniface, gentilhomme :

Pour être constable pour le Comté de Selkirk : Pierre Bérard, de la paroisse de St. Boniface, Gentilhomme.

ACTE DE FAILLITE DE 1875

ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de McMicken et Taylor,
Faillis.

Le soussigné Edward Evans de Montréal, Syndic Officiel a été nommé syndic dans cette affaire. Les Créanciers qui n'ont pas encore envoyé leurs réclamations devront me les faire parvenir avant un mois.

EDWARD EVANS,
Syndic.

Winnipeg, 11 Janvier, 1878.

AVIS.

Avis est par le présent donné que Arthur Wellington Ross de la Cité de Winnipeg, dans le Comté de Selkirk, étudiant en loi se propose de faire application à la Législature de la Province de Manitoba à sa prochaine session pour la passation d'un Acte autorisant la Société Légale de Manitoba de l'admettre comme avocat avec pouvoir de pratiquer comme Avoué et Soliciteur dans la Cour du Banc de la Reine dans la dite Province de Manitoba.

A. W. Ross.

Winnipeg, 12 Décembre 1877

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L S.]

JOSEPH CAUCHON,
Lieut. Gouverneur.

A nos fidèles et bien aimés les Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le vingt-quatrième jour du mois de Décembre et à chacun de vous,

SALUT.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le vingt quatrième jour du mois de Décembre auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents :

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être présents, au temps susdit, vous convoquant et par les présentes vous enjoignant à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Ville de Winnipeg, POUR LA DÉPÊCHE DES AFFAIRES Jeudi le Dixième jour du mois de Janvier prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TÉMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'Honorable JOSEPH CAUCHON, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement à Fort-Garry, le vingt-deuxième jour de Décembre dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et-dix-sept et de Notre Règne la Quarantième.

Par ordre,

JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial

PARLEMENT FEDERAL.

Substance des Règles relatives aux avis de Bills Privés.

Les personnes qui se proposent de s'adresser au Parlement pour obtenir la passation des Bills Privés, pour obtenir la concession de certains droits privilèges ou profits exclusifs ou particuliers, ou ayant pour objet quelque amendement de même nature d'un acte antérieur, sont notifiées que par les règles de deux chambres du Parlement, publiées au long dans la Gazette du Canada, elles sont requises de donner deux mois d'avis de leur demandes dans la gazette du Canada et dans un journal publié dans le comté ou district concerné, et de transmettre au Greffier de chaque Chambre, copies des journaux contenant la première et dernière insertion de tel avis. Dans les provinces de Québec et de Manitoba, l'avis devra être publié dans les langues anglaise et française

Et toute personne qui demandera un Bill Privé devra, huit jours avant l'ouverture du Parlement, déposer entre les mains du Greffier de la Chambre où le Bill devra être introduit, une copie de tel bill avec une somme suffisante pour en payer la traduction et l'impression. Entre la deuxième lecture du bill et sa prise en considération par le comité auquel il est référé, le requéran paiera un droit de $200, en sus des frais d'impression de l'acte dans les Statuts.

Aucune demande pour un Bill privé n'est reçue par l'une ou l'autre chambre après l'expiration des premiers dix jours de la session.

ROBERT LEMOINE,
Greffier du Sénat.

ALFRED PATRICK,
Greffier des Communes Canada.

Ottawa, 24 Sept. 1877.

BILLS PRIVÉS

Toute demande de bills privés tombant sous la législation de la Législature de Manitoba, d'après l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrières, ou d'une ligne télégraphique ; soit pour la construction ou l'amélioration d'un havre, canal, écluse, digue ou glissoire, ou autres travaux semblables: soit pour la concession d'un droit de passage (*traverse*), l'incorporation de professions ou métiers ou de compagnies à fonds social; ou pour céder à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit, qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, en se rapportant à une classe particulière de la société ou ; pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un acte antérieur,—exige la publication d'un avis, spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande que, si elle se rapporte à des travaux projetés, devra en indiquer le lieu, et être signée par ou au nom des pétitionnaires : et ces avis seront continués dans chaque numéro de la *Gazette de Manitoba* et dans deux autres journaux comme susdit, pendant une période d'au moins quatre semaines, durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition ; et toute personne qui fera la demande, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la *Gazette de Manitoba*, adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au greffier de la chambre qui devra faire imprimer le dit bill : Pourvu qu'il pourra être exigé du pétitionnaire une somme additionnelle, lors que le montant ci-dessus sera insuffisant pour couvrir les frais d'impressions du bill.

Avant d'adresser à la chambre aucune pétition demandant la permission de présenter un bill privé pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition devront, en donnant l'avis prescrits par la règle précédente, dans le même temps et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilége, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont-levis ou non, et les dimensions de ce pont-levis.

THOMAS SPENCE,
Greffier de l'Assemblée Législative de Manitoba.

VENTE DE TERRE PAR LE SHERIF

Ellis W. Hyman,
demandeur.

vs.

Alexander McArthur,
Comme administrateur de la Succession de Andrew Emslie Wilson,
Defendeur.

Par et en vertu d'un bref de *Fieri Facias* émané de la Cour du Banc de la Reine à la poursuite de Ellis W. Hyman, et à moi adressé et livré, j'ai saisi et pris en exécution tous les droits, titres et intérêts du sus-nommé Andrew Emslie Wilson, décédé, à sa mort dans les mains du dit Alexander McArthur pour administrations des dits lots ou morceaux de terres, sis et situés dans la Paroisse de St Clement, dans le comté de Lisgar, et numérotés comme les lots 37, 39, 77, et 92, arpentage de la Puissance, et sur ce lot de terre, sis et situé du coté Est de la Rivière Rouge et ayant trois chaines de front sur la dite Rivière, et une profondeur des miles suivant l'usage ou a peu près, et borné au nord par le lot d'un nommé John McDonald, et au sud par le lot d'un nommé John Whiteford et sur les lots Nos. 235, 232, 117, 107 108, 204, 229, 239, 238, 207, 66, 185, 187, 182, 190, 195, 197, 198, arpentage du gouvernement de la Puissance, et situés dans la Paroisse de St. Peter dans le Comté de Lisgar.

Aussi ce lot ou morceau de terre dans la Paroisse de St. Peter, et connue comme la propriété autrefois possédé par un nommé John Thomas et transporter par lui à un nommé William Inkster, lequel a transporté le dit morceau de terre a un nommé James Settee, et se trouvant du coté Est de la Rivière Rouge, et ayant 6 ou 8 chaines de front sur la dite Rivière Rouge, aussi sur ce lot de terre sur le côte est de la Rivière Rouge ayant 1½ chaine de front sur la dite Rivière Rouge, transporté à un nommé Alex McPherson par un nommé John Johnson *alias* Columpia le 23ème jour de Janvier A.D. 1877, et se trouvant dans la paroisse de St. Peter, dans le Comté de Lisgar susdit, aussi ce lot ou morceau de terre dans la Paroisse de St. Peter et Comté de Lisgar situé au côté Est de la Rivière Rouge, et borné à l'Ouest par la Rivière Rouge, au nord par la terre appartenant à un nommé Akwawag, du côté est par la limite des daux miles et au sud par une terre appartenant d un nommé Peter R. Young, et ayant deux chaines de front sur la Rivière Rouge et de la contenance de trente deux acres plus ou moins, aussi sur ce lot ou morceau de terre situé dans la Paroisse de St. Peter, et dans le Comté de Lisgar, du côté est de la Rivière Rouge borné en bas ou du côté nord par le lot d un nommé Martha Olson, en haut ou du côté sud par le lot d'un nomme Levi Stranger, et ayant deux chaines de front sur la dite Rivière Rouge et s'étendant en arrière à la distance de deux milles ordinaires; ainsi sur ce certain lot ou morceau de terre dans la paroisse de St. Peter et Comté de Lisgar et du côté est de la Rivière Rouge et étant le lot transporté par William King, alors chef et Henry Prince, maintenant chef des Indiens de la Tribu des Sauteux à un nommé Donald McLean, le 18ème jour d'Août, 1861, et ayant dix chaines de front plus ou moins sur la dite Rivière Rouge sur deux milles de profondeur ; aussi ce certain lot ou morceau de terre dans la Paroisse de St Peter, dans le Comté de Lisgar au côté est de la Rivière Rouge, ayant deux chaines, de front sur la dite Rivière, borné au côté nord ou en bas par la terre d'un nommé James Stark, du côté sud ou en haut par le lot d'un nommé Jas. Ballenden, et s'etendant en arrière à la distance ordinaire de deux miles ; aussi dans St. Andrew sur les Nos. 240, 126, 153, Arpentage du Gouvernement, se trouvant dans la Paroisse de St. Andrew et Comté de Lisgar ; aussi dans le lot de terre de côté est de la Rivière Rouge ayant sur la dite Rivière six chaines de front sur une profondeur de deux miles, borné au nord par une terre autrefois en la possession d'un nommé James Whiteway, au sud par une terre autrefois en la possession d'un nommé James campbell ; aussi sur parti du lot No. 245, arpentage de la Baie d'Hudson, et étant le No 22 du côté est du grand chemin, et ayant une profondeur de deux chainée et après un plan d'un nommé Duncan Sinclair, D. L. S., aussi sur la section 27, Township 121, Rang 7 Ouest et sur le quart de Section 18 Sud Est, rang 5 est ; aussi sur ce certain lot de terre dans la paroisse de St. James se trouvant sur la rue allant du nord au sud et formant la limite ouest de la cité de Winnipeg et de la contenance d'un acre plus ou moins et formant partie des terrains Mulligan ; aussi sur toutes terres non décrites en icelui dans la cité de Winnipeg et dans les Comtes de Selkirk, Lisgar, Marquette et Provencher, lesquelles seront décrites et identifiées le jour de la vente.

Toutes informations touchant les dites terres seront fournies par F. Evans Cornish, Ecuyer, de la Cité de Winnipeg, Procureur pour le dit Demandeur, les terres susdites je mettrai en vente à mon Bureau dans la Cité de Winnipeg, Comté de Selkirk, Lundi, le vingt-et-unième jour de janvier A. D. 1878, à midi.

COLIN INKSTER,
Shérif.

Par C. CONSTANTINE,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Winnipeg, 15 Oct., 1877.

F. EVANS CORNISH,
Procureur pour le demandeur.

ERRATUM.

Dans la *Gazette de Manitoba* du 19 Octobre 1877, dans la première page, première colonne, à la 29ième ligne au lieu de John Ptolemy, lire William John Ptolemy.

Avis Public.

Avis est par le présent donné, aux membres de la Société Agricole du Comté de Provencher, que l'assemblée annuelle de la dite société se tiendra à St Norbert au magasin de Joseph Lemay, à midi le mardi de la seconde semaine de Janvier, A. D, 1878.

JOSEPH TURENNE,
Sec. Trésorier.

St. Norbert, 10 Décembre, 1877.

AVIS.

AVIS est par le présent donné que Arthur Wellington Ross de la Cité de Winnipeg, dans le Comté de Selkirk, étudiant en loi, fera application à la Legislature de la Province de Manitobá, à la prochaine session, pour un Acte pour autoriser la Société en Loi de Manitoba de l'admettre comme Avocat, Procureur dans la Cour du Banc de la Reine dans la dite Province de Manitoba.

A. W. ROSS.

Winnipeg, 20 Déc., 1877. jno

VOL AUDACIEUX A LA RIVIERE AUX RATS.

Dans la soirée de vendredi dernier, la maison d'Augustin Carrière laissée seule un instant sous la garde d'une jeune fille, a été visitée par trois malfaiteurs qui ont pillé les hangards, et enlevé une boîte contenant des papiers de famille qui n'ont de valeur que pour Aug. Carrière

Une récompense très-libérale à qui lui fera retrouver ces contrats, scrips et papiers.

AUG. CARRIÈRE.

Rivière aux Rats, 16 Déc., 1877.

PERDU.

UN BOEUF de quatre ans, couleur bichonne et tacheté de blanc sur les flancs. Cet onimal a passé une partie de l'été dans les pâturages de St. Norbert en haut de la Rivière Sale.

Toute personne qui le ramènera à M. Joseph Turenne, à St. Norbert, sera libéralement récompensée.

St. Norbert, 4 Déc., 1877.